

Poursuivons ENSEMBLE la conquête de DROITS NOUVEAUX

Comité Technique Local du 03/11/2016

Classement 2017 des postes comptables de l'Oise

Ponts "naturels" 2017

Accueil personnalisé - sur rendez-vous - à Beauvais, Compiègne et Senlis

Compétences croisées

Pôles inter-régionaux...

Les élus **FO** ont lu une déclaration à l'ouverture de la séance ([version intégrale en ligne sur notre site web](#)) :

Madame la Présidente,

dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 présente le tableau du plafond des emplois autorisés en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) pour 2017. Au programme 156 (Gestion des Finances Publiques), l'évolution de ces ETPT est clairement affichée : **MOINS 1815 EMPLOIS !**



En annonçant la suppression de 1630 emplois, le Directeur Général joue les illusionnistes. Abracadabra, 199 apprentis et 12 transferts (services facturiers et TAF) ont disparu dans le chapeau de notre Garcimore. Pour **FO**, le numéro de magie ne prend pas, la lumière se rallume aussitôt sur le désastre de ces 1815 emplois perdus dès 2017 pour la DGFIP.

Chacune de ces nouvelles suppressions d'emplois aura de nouveaux effets négatifs sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des personnels. Une fois encore, plusieurs points de l'ordre du jour de cette instance (accueil personnalisé sur rendez-vous, généralisation des pôles) ne sont que la conséquence de l'accumulation de suppressions d'emplois que rien ne justifie.

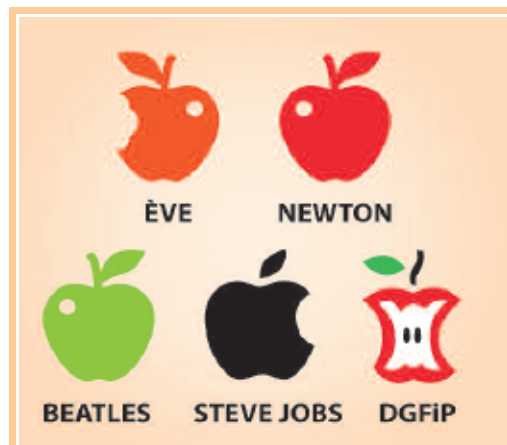
Même la mise en place du prélèvement à la source, que **FO** refuse et combat, n'a pas mis la DGFIP à l'abri d'une nouvelle saignée, comme il avait pourtant pu en être question. Le Syndicat National **F.O.**-DGFIP l'a rappelé, entre autres arguments, lors de son audition, le 26 octobre, par la Commission des Finances du Sénat¹ (avec les trois autres organisations syndicales représentatives).

A quoi doit-on s'attendre pour la DDFiP de l'Oise en 2017 ?

La réponse n'a pu être obtenue qu'en différé et la sanction est CATASTROPHIQUE !

La DDFiP de l'Oise devra encore perdre 25 emplois en 2017 (17C, 7B et 1 IDIV).

A la DDFiP 60, après ça, les effectifs implantés ne seront plus que de 895 (contre 1240 en 2002).



Ce sujet hyper-sensible est à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Local du 15 décembre.

1) Classement des postes comptables et règles de gestion applicables

Sur les "**règles de gestion**", **FO** dénonce que les cadres dont le poste comptable monte dans la catégorie supérieure n'ont aucune garantie, excepté de se retrouver ALD OISE.

La Présidente ne s'en alarme nullement et répond qu'ils ont la *chance* de pouvoir rester 3 ans sur leur poste en attendant de trouver autre chose. Pour **FO**, bien au contraire, c'est la DGFIP qui est gagnante en exploitant un inspecteur à faire le travail d'un IDIV pendant 3 ans, sans le payer comme tel.

La Présidente rétorque qu'ils ont aussi la *possibilité* d'être promus sur place. Certes, mais **FO** craint que cette *possibilité* ne devienne une chimère pour les inspecteurs comptables, à moins qu'il ne s'agisse déjà plus que d'une scandaleuse carotte utilisée pour faire fonctionner le réseau rural à bas coût.

Le **classement 2017** est présenté par familles de postes.

Le dernier classement datait de **2012**, et le prochain sera établi pour 2020.

Face au DG, **FO** a dénoncé [un classement opaque, cumulant les injustices et souffrant de distorsions manifestes.](#)

S'agissant de l'Oise, le tableau remis par la direction ne respectait pas les rangs catégoriels.

Le tableau ci-contre a donc été établi par les élus **FO** en CTL pour qu'une information transparente soit disponible.

A la lecture de cette actualisation du réseau comptable, **FO** est intervenu pour demander l'implantation d'adjoints dans les trésoreries mixtes importantes qui en sont dépourvues : Nanteuil, Grandvilliers, Breteuil et Lassigny (toutes gèrent plus de 100 budgets).

La direction a répondu qu'elle n'était pas en mesure de créer de tels postes, car les inspecteurs chefs de poste ex-C4 ne sont pas redéployés par Bercy à ce stade des travaux. Tiens donc, le DG aurait-il du mal à piloter dans le brouillard qu'il se plaît à épaissir ?

Rappel: Suite au classement de 2012, **FO** avait pu obtenir la création de postes d'adjoints à St-Just et à Pont.

NB: Ce 1^{er} point avait été présenté à la demande des élus **FO**.

famille	CODIQUE	POSTE COMPTABLE	rang dans la famille	catégorie
trésoreries mixtes	060 034	CHANTILLY	94	C2-1
	060 036	CREPY-EN-VALOIS	98	C2-1
	060 052	NOYON	141	C2-2
	060 056	LIANCOURT	168	C2-2
	060 040	PONT-SAINTE-MAXENCE	172	C2-2
	060 038	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	431	C3-1
	060 055	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	456	C3-1
	060 020	GRANDVILLIERS	465	C3-1
	060 009	BRETEUIL	474	C3-1
	060 049	LASSIGNY	514	C3-1
	060 039	NEUILLY-EN-THELLE	534	C3-2
	060 018	FORMERIE	579	C3-2
	060 048	ESTREES-SAINT-DENIS	619	C3-2
	060 041	SAINT-LEU-D'ESSERENT	667	C3-2
	060 011	CHAUMONT-EN-VEXIN	691	C3-2
	060 045	ATTICHY	696	C3-2
	060 046	THOUROTTE	802	C3-3
	060 002	AUNEUIL	806	C3-3
	060 032	MOUY	809	C3-3
	trésoreries spécialisées	060 019	FROISSY	837
060 033		CHAMBLY	867	C3-3
060 008		BRESLES	886	C3-3
060 028		SERIFONTAINE	1011	C4-1
060 007		BEAUVAIS MUNICIPALE	124	C1 A
060 047		COMPIEGNE MUNICIPALE	173	C1 1040
060 044		CREIL MUNICIPALE	219	C2-1
060 090		PAIERIE DEPARTEMENTALE	322	C2-1
060 013		CLERMONT CHI	527	C2-2
060 060		CLERMONT MUNICIPALE	715	C2-3
SPF	060 058	BEAUVAIS AMENDES	756	C3-1
	060 043	SENLIS MUNICIPALE	933	C3-2
	060 025	MERU MUNICIPALE	958	C3-3
	060 014	SPF-E de SENLIS	31	C1 A
SIE	060 003	SPF de BEAUVAIS	83	C1 1040
	060 006	SPF de CLERMONT	182	C2-3
	060 010	SPF de COMPIEGNE	184	C2-3
	060 061	SIE de BEAUVAIS	174	C1 1040
	060 066	SIE de SENLIS	264	C1 1015
	060 065	SIE de CREIL	278	C1 1015
	060 064	SIE de COMPIEGNE SUD	358	C2-1
	060 067	SIE de MERU	399	C2-2
SIP	060 063	SIE de COMPIEGNE NORD	428	C2-3
	060 062	SIE de CLERMONT	432	C2-3
	060 004	SIP de BEAUVAIS	152	C1 1015
	060 057	SIP de COMPIEGNE	171	C2-1
	060 035	SIP de CREIL	207	C2-1
	060 068	SIP de SENLIS	377	C2-2
PRS	060 012	SIP de CLERMONT	390	C2-3
	060 059	SIP de MERU	405	C2-3
060 001	PRS de l'OISE	26	C2-1	

2) Ponts "naturels" 2017

FO a voté POUR les 2 dates proposées par la direction locale en 2017 (seules ces 2 dates étaient possibles au vu du calendrier) :

vendredi 26 mai 2017

lundi 14 août 2017

Un jour de pont "naturel", il faut poser dans Agora Libre Service :

- en priorité la " *journée d'autorisation d'absence exceptionnelle* " pour ne pas risquer de la perdre,
- à défaut une récupération horaire,
- ou bien un jour de congé ou d'ARTT,
- ou encore un jour de CET.



Rappel de notre [revendication](#) (depuis la fusion) :

FO exige 2 jours d'autorisation d'absence exceptionnelle par an au titre d'une harmonisation par le haut des pratiques antérieures en terme de jours comptables.

Résultat des votes : 6 POUR (= 5 **F.O.** + 1 CFTC), 1 abstention (1 Solidaire)

3) Bilan des entretiens professionnels de l'année 2016 (gestion 2015)

	BILAN DES EVALUATIONS 2016 (activité 2015)								RECOURS			mois non distribués en fin de campagne
	sont évalués	apportent	consommant	obtiennent 1 mois	obtiennent 2 mois	% 1 mois	% 2 mois	% total de bonifiés	hiérarchique	CAP Locale	CAP Nationale	
inspecteurs (échelon variable)	130	130	130	65	25	50,0%	19,2%	69,2%	3	2	0	3
inspecteurs (échelon fixe)	19	0	0	10	4	52,6%	21,1%	73,7%				
TOTAL des inspecteurs	149	130	130	75	29	50,3%	19,5%	69,8%				
contrôleurs (échelon variable)	358	358	352	190	74	54,0%	21,0%	73,7%	7	5	2	5
contrôleurs (échelon fixe)	18	0	0	9	4	50,0%	22,2%	72,2%				
TOTAL des contrôleurs	376	358	352	199	78	52,9%	20,7%	73,7%				
géomètres (échelon variable)	11	11	11	5	3	45,5%	27,3%	72,7%	0	sans objet	0	4
géomètres (échelon fixe)	3	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%				
TOTAL des géomètres	14	11	11	5	3	35,7%	21,4%	57,1%				
agents administratifs (échelon variable)	277	283	283	146	58	51,6%	20,5%	73,6%	3	2	1	6
agents administratifs (échelon fixe)	2	0	0	2	0	100,0%	0,0%	100,0%				
TOTAL des agents administratifs	279	283	283	148	58	53,0%	20,8%	73,8%				
agents techniques (échelon variable)	7	7	7	4	2	57,1%	28,6%	85,7%	non communiqué			

FO regrette que trop de mois n'aient profité à personne. Pire, aucun mois ne sera plus attribué aux contrôleurs désormais, du fait de la mise en place de **PPCR**. **FO** dénonce un effet "double peine" : les mois non attribués aux B cette année sont définitivement PERDUS !!!

Bien que l'évaluation et le compte-rendu de l'entretien professionnel soient maintenus, la DGFIP reste incapable d'informer les syndicats quant au futur système qui sera mis en place en 2018 ! La direction locale répond qu'elle participera justement à une réunion sur ce point en décembre.

4) Point d'étape sur le projet d'accueil personnalisé

FO a commencé par mettre les pendules à l'heure : parler de point d'étape, alors que c'est la première fois que le sujet est présenté au comité technique, c'est se moquer du monde.

Sur le projet lui-même, **FO** est un syndicat réformiste et nous ne sommes pas opposés par principe aux évolutions... si tant est qu'elles apportent des progrès pour les personnels. Sachant que de nombreux rendez-vous ont déjà lieu dans les services, cette nouvelle organisation, qui consiste en fait à promouvoir les rendez-vous et à les multiplier, a au moins le mérite de préserver l'accueil de proximité.

De plus, après des débuts assez difficiles à Maisons-Alfort et Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne, ou à Troyes dans l'Aube, les personnels qui expérimentent ce dispositif depuis novembre 2014 ne voudraient pas revenir en arrière et apprécient en général cette évolution. Le principal reproche est observé à Maisons-Alfort : les contre-appels sont dénoncés comme beaucoup trop chronophages. Le contre-appel sert à préparer les rendez-vous par téléphone, ce qui a souvent pour conséquence de traiter la demande du contribuable en direct et d'annuler le rendez-vous. Toujours à Maisons-Alfort, seule la caisse reste ouverte et tout accueil primaire a disparu, ce qui ne sera plus le cas ailleurs dans le cadre de la généralisation souhaitée par la DG, généralisation qui sera accompagnée par une nouvelle application permettant de gérer les prises de rendez-vous.

Dans l'Oise, la direction nous fait une présentation très éthérée de son projet l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRV), et explique que cela "ne diminue pas l'accueil mais l'adapte pour répondre aux besoins des usagers".

FO a demandé à voter ce point de l'ordre du jours dès maintenant, ce qui permettrait de rendre un avis en amont du projet.

Bien entendu, la Présidente s'y refuse et préfère recueillir nos votes en janvier (ce sera le 17/01/2017), pour une mise en place le 01/02/2017...

Consulter le comité technique, entendre l'avis des représentants des personnels, en tenir compte pour améliorer les propositions et modifier les projets ? Pas pour notre Présidente. Soit elle ne comprend rien au fonctionnement de cette instance, soit elle méprise les personnels placés sous son autorité et avec eux, leurs représentants.

5) Mise en place des compétences croisées

Après avoir cru ré-inventer l'accueil sur rendez-vous, la direction nous présente les compétences croisées comme une grande nouveauté, ignorant vraisemblablement que cela existait déjà avant la fusion, sous une forme plus ambitieuse d'ailleurs puisque les trésoreries avaient à l'époque accès à ILIAD. Il s'agissait alors de promouvoir le guichet unique, idée qui depuis a été largement malmenée (création des PRS, des centres de contacts...).

Décidément, ce CTL aura été placé sous le signe du fil à couper le beurre !

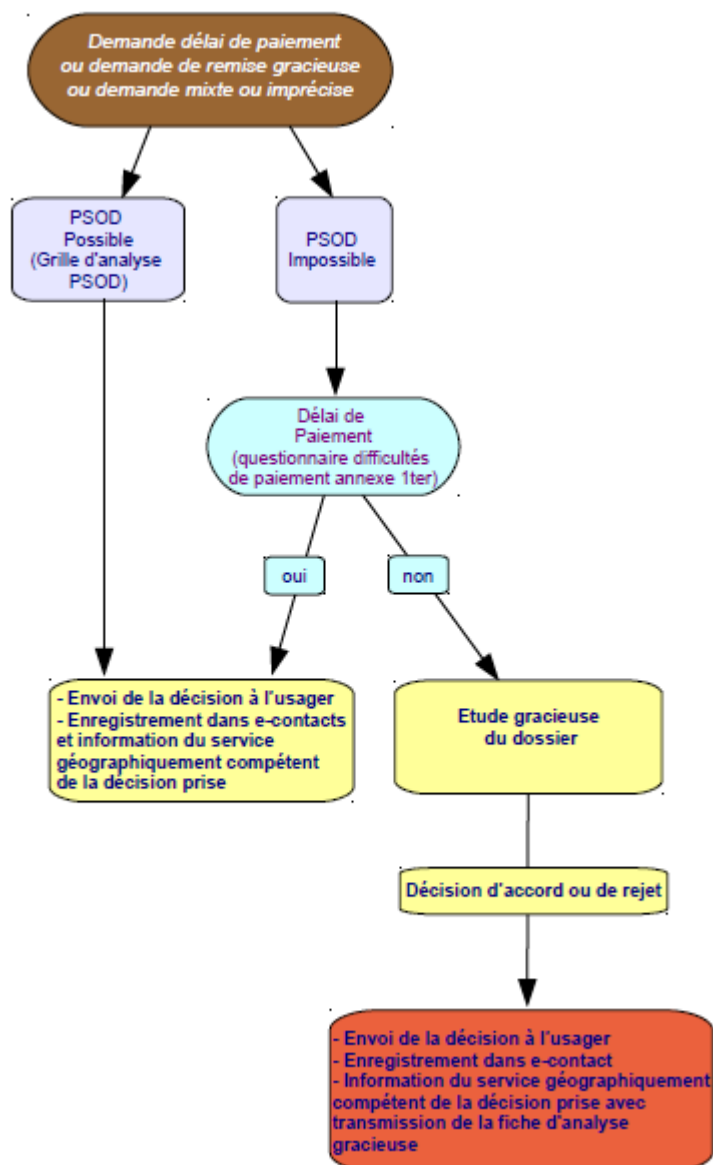
Un bilan sera réalisé six mois après la mise en place, par la mission assiette des particuliers et des professionnels, avec l'ensemble des comptables concernés.

Pour **FO**, cela risque de concerner très peu de dossiers, pour un résultat qui s'annonce d'ores et déjà assez décevant : nous nous abstenons donc sur ce point.

Résultat des votes :

5 ABSTENTIONS (5 **F.O.**)

2 CONTRE (1 Solidaire + 1 CFTC)



6) Mise en place des pôles pénaux inter-régionaux

L'objectif de tels pôles (PPI) est de traiter de façon uniforme toutes les fraudes sur l'ensemble des territoires. En effet, la moitié des DDFiP traite moins de deux plaintes par an et 15 d'entre elles n'en traitent aucune. La mise en place est prévue en date du 1^{er} janvier 2017.

A **FO** qui explique que l'Oise est particulièrement productive sur cette mission que les collègues souhaitent conserver, la Présidente répond qu'elle a échangé avec la direction de la DIRCOFI Nord car notre département traite environ 10 plaintes par an. Certains rédacteurs disposent de la technicité pour traiter ces dossiers. En conséquence, elle ne laisse pas partir la mission mais cette décision sera reconsidérée en fin d'année 2017 en fonction notamment, des moyens dont le département disposera. Elle ajoute que la mission est maintenue dans sa configuration actuelle.

FO demande s'il existe des dossiers, au niveau patrimonial, de poursuites pénales ?

Réponse : la direction commence à traiter un certain nombre de dossiers de poursuites pénales en matière patrimoniale. La DGFIP a donné sur ce thème, 2 ans auparavant, des consignes avec l'instauration d'un seuil minimum de 100.000 euros. Il souligne la difficulté à démontrer l'intentionnalité de la fraude sur ce type de dossier.

FO conteste que ce point, qui impacte directement nos services, ne soit pas soumis au vote.

7) Mise en place des pôles de programmation du contrôle fiscal

Pour aider l'ensemble des services en charge de la programmation, la généralisation de l'implantation dans chaque DIRCOFI d'un pôle de programmation spécialisé en matière d'analyse risque a été annoncée par note du Directeur général du 22 septembre 2016 (n°661/2016).

La direction explique que l'objectif de la mise en place de ce pôle de programmation (PPCF) est d'identifier des dossiers autres que ceux sélectionnés par les autres méthodes.

FO ne perçoit pas l'intérêt de cette réorganisation, les collègues de l'Oise étant compétents en la matière, y compris pour le requêtage.

Les éléments chiffrés recueillis dans le document préparatoire ou obtenus en séance confirment la caractère presque anecdotique de ce complément de programmation.

Là encore, **FO** conteste que ce point ne soit pas soumis au vote.

8) Questions diverses

1. La première question diverse émane de la direction. Le n°2 se lance dans une présentation interminable et idyllique de RIALTO MEMO, qui a duré plus de 40 minutes. **FO** répond en rappelant que les syndicats ont demandé la suspension de MEMO au niveau national et que les services à BEAUVAIS ne s'en servent pas. **FO** signale en outre que d'autres départements ont judicieusement inscrit ce point à l'ordre du jour et non en question diverse !
2. **FO** observe que le département du Pas-de-Calais compte 3 SPFE contre 2 au département de l'Oise. Pourquoi l'Oise n'a pas pu en faire autant ? La direction répond qu'elle a dû se battre pour obtenir celui de Senlis : la situation de chaque département a été examinée de façon spécifique par l'administration centrale. La plupart des départements ne disposeront que d'un seul SPFE.
3. **FO** demande un point d'étape de l'exécution budgétaire. Réponse : en termes d'autorisation d'engagement (AE), le taux de consommation est de 97-98%. Des autorisations d'engagements exceptionnelles ont été accordées. Les crédits d'investissement pour le SIP de CREIL et le réaménagement des services de direction et des SIP et SIE de BEAUVAIS sont arrivés. Les dépenses liées aux frais de déplacement ont été payées jusqu'au 21 novembre.
4. **FO** interroge sur l'attribution à la direction du véhicule 308 ? Explication : chaque direction doit communiquer tous les 6 mois, à la direction générale, le nombre de kilomètres de chaque véhicule. A l'issue de la dernière enquête, 6 véhicules ont été repris à certains départements pour être alloués à d'autres car ces véhicules étaient peu utilisés. La rationalisation nous a donc été favorable.
5. **FO** demande un point actualisé sur l'évolution du service dépense de l'État avec les assignations comptables. La Présidente répond que certaines décisions sont communiquées lors des réunions des chefs de service sans que les directeurs en soient tenus toujours informés. La Présidente indique que des réflexions sont en cours avec notamment les **recettes non fiscales**. **FO** demande si le gain en termes de recouvrement a été mesuré, mais ce sujet fait apparemment l'objet d'une communication restreinte. Cependant, les agents s'interrogent sur l'avenir de leur service... La direction répond que des entretiens avec les agents de ces services auront lieu afin de trouver à chacun une mission nouvelle la plus en adéquation possible avec leurs vœux.